

## **Abattoir des Tilleroyes - Suppression du service public communal - Désaffectation - Remboursement anticipé des emprunts - Cession à la SICA-GAB**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par convention du 11 juillet 1982, la Ville a délégué la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouvel abattoir des Tilleroyes et en a concédé l'exploitation à la SICA-GAB pour une durée de 30 ans à compter du 16 juillet 1982, l'ancien établissement (rue Louise Michel) étant hors normes et d'une capacité insuffisante.

Le montant des travaux de construction de l'abattoir s'est élevé à 51 608 684,76 F HT ; leur financement a été assuré par :

- des subventions et participations (FEOGA, Etat, Région, Département, Agence de Bassin, OFIVAL, Ville),

- des emprunts contractés par la Ville, dont la charge de remboursement est assurée par le produit de la taxe d'usage (actuellement 261 F/t dont 25 F/t sont affectés au gros entretien), par une garantie de recette de la SICA-GAB et par un loyer du concessionnaire pour la part privative de l'établissement,

- des produits financiers perçus par SICA-GAB sur la ligne de trésorerie de l'opération.

Avec les crises subies successivement par la filière viande (principalement la maladie de la vache folle), l'abattoir ouvert en 1987 n'a jamais pu atteindre sa capacité de 15 000 tonnes ; en voici quelques statistiques :

1991 : 13 833 t - 1992 : 13 732 t - 1993 : 13 256 t - 1994 : 12 531 t - 1995 : 12 408 t - 1996 : 13 834 t - 1997 : 13 486 t - 1998 : 13 416 t.

L'établissement compte deux principaux usagers : SA BELOT Frères : 45,22 % et ARCADIE Distribution : 42,83 % (les autres usagers représentant : bouchers abatteurs : 10,55 % - abattages familiaux : 1,40 %) qui ont construit à proximité de l'abattoir chacun une unité privative de transformation et de conditionnement des viandes.

La zone d'influence de l'abattoir est nationale et internationale (Allemagne, Italie, Suisse) : la SA BELOT réalise 45 % de son chiffre d'affaires hors Franche-Comté dont 10 % à l'exportation, ARCADIE Distribution : 52 % hors Franche-Comté dont 12 % à l'exportation. SICA-GAB réalise 60 % de son chiffre d'affaires en coproduits au niveau national et 10 % à l'exportation.

On peut dire enfin que ce complexe (abattoir-satellites) représente 260 emplois et que c'est le seul abattoir de grande capacité existant dans la région.

Au cours de l'année 1998, la SICA- GAB, concessionnaire de l'abattoir des Tilleroyes, a souhaité acquérir l'abattoir public par anticipation, le contrat de concession permettant ce montage à l'expiration de la concession.

Il apparaît que l'abattoir, s'il veut se maintenir aux normes européennes (certains équipements ne le sont plus actuellement), remplacer les équipements d'origine (leur durée de vie est de l'ordre de 10 ans) et répondre à l'évolution de la réglementation et aux exigences croissantes des consommateurs (traçabilité, mises en place de labels) doit être rénové sous peine de disparaître à court terme. La SICA-GAB a estimé à environ 15 MF HT le programme de modernisation de l'abattoir. S'ajoutent tout récemment de nouvelles exigences des équarrisseurs qui, si l'utilisation des farines animales est interdite, entraîneront l'abattoir à prévoir de nouveaux équipements pour traiter les déchets à haut risque, avant enlèvement.

Si la Ville reste propriétaire de cet abattoir, elle sera dans l'obligation de réaliser ces travaux à court terme dans cet équipement et sera tenue de recueillir des engagements d'apports des principaux usagers (garantie de tonnage abattu pendant 7 ans, avec garantie financière correspondante), ce que l'un des usagers refusera de prendre dans le contexte général de sa stratégie au niveau national. La Ville sera tenue d'en assumer les risques, d'autant plus grands qu'en cas de départ d'un des usagers, la SICA-GAB déposera alors son bilan et le second gros usager (qui vient de faire 20 MF de travaux sur son usine) sera vraisemblablement amené à quitter le site bisontin.

La cession de l'abattoir au secteur privé permettrait à l'exploitant, dans le respect de la compétitivité et l'amélioration constante des performances de l'abattoir, des prises de décisions rapides et une faculté permanente de l'établissement à l'évolution des logistiques et pratiques professionnelles. Toutefois, dans ce cadre, il serait garanti conventionnellement le maintien du service public aux anciens usagers, exigence du Ministère s'il est appelé à subventionner des travaux dans le cadre du plan d'équipement des abattoirs privés.

Au niveau de la conjoncture nationale, le tableau de bord 1996 des abattoirs (février 1999 du Ministère de l'Agriculture) fait apparaître qu'en 1996, les abattoirs publics représentent 56 % des abattoirs en nombre et 29 % de l'activité. On constate la poursuite de la réduction du nombre des abattoirs publics entre 1994 et 1996 qui s'accompagne d'un mouvement de privatisation (fermeture des petits outils peu rentables et non conformes aux normes sanitaires, privatisation des outils dans lesquels un usager quasi unique dépend d'un grand groupe de la viande). Cette évolution s'est encore accentuée après 1996.

La filière viande subit de plein fouet les effets de :

- l'ESB (maladie de la vache folle) : baisse de la consommation de la viande bovine, dévalorisation du 5<sup>ème</sup> quartier (cuirs, suif, os) suppression de la commercialisation de certains abats, etc.),
- la crise russe qui a affecté en 1997 la filière ovine (interruption des exportations de peaux, etc.).

Devant les charges importantes nécessitées par la modernisation constante de ce type d'équipement (normes, exigences des consommateurs), les villes, de plus en plus, se désengagent de cette filière qui, compte tenu de sa spécificité -et chacun en convient- relève essentiellement de la responsabilité des professionnels : c'est le cas de La Châtaigneraie (18 000 t/an), Le Neubourg (20 000 t/an), Sainte-Radegonde (11 500 t/an), Villers-Bocage (45 000 t/an), d'Egletons (14 000 t/an), de Lyon-Corbas, etc. L'Etat en a même convenu puisqu'il y a quelques années, il a fusionné au Ministère de l'Agriculture la direction des abattoirs du secteur public avec celle des politiques industrielles et agro-alimentaires.

De nombreuses réunions ont eu lieu avec notre partenaire, la SICA-GAB, pour la négociation du prix de vente. Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de l'abattoir dans une fourchette de 15,5 à 17,5 MF HT. En fait l'opération ne sera pas soumise à TVA, l'abattoir ayant été construit il y a plus de 10 ans.

Nous n'avons pu trouver un terrain d'entente sur ce prix, la SICA arguant que :

- la méthode dite par comparaison utilisée par les Domaines avec d'autres abattoirs de taille similaire est erronée dans la mesure où il n'est pas fait état du mode d'exploitation antérieur (affermage ou concession avec subvention d'équilibre des communes) et où il n'est pas précisé les charges reprises par les communes (reprises des annuités d'emprunts par celles-ci)

- au 31 décembre 1999, le capital restant dû des emprunts contractés par la Ville pour la construction de l'abattoir se monte à 6 910 065,50 F. [A noter que s'ajoutent à ce chiffre les indemnités de remboursement anticipé (502 723,41 F) et les intérêts intercalaires (106 724,76 F)]

- la SICA-GAB ne peut financièrement aller au-delà de ce chiffre de 6,9 MF eu égard à l'ampleur des travaux à réaliser à brève échéance (15 MF HT), à sa situation financière actuelle, à ses capacités d'endettement et au niveau concurrentiel des prix d'abattage à trouver pour pérenniser l'activité d'abattage sur Besançon.

Pour la Ville, il est important de prendre en compte le maintien de l'emploi, l'importance des travaux à réaliser, le maintien du service public après privatisation au profit des anciens usagers (y compris les bouchers et les abatteurs familiaux), le maintien de l'abattage d'urgence. Il est évident que seuls des professionnels peuvent engendrer une redynamisation de l'activité, par une prise de décisions rapides. De plus, la Ville souhaite se désengager de cette activité, qui est vraiment de la responsabilité des professionnels. En outre, il n'apparaît plus possible d'alourdir la dette publique pour ce secteur alors que la Ville suit une politique d'allègement de la dette, et de prendre des risques pour une filière en difficulté et en baisse d'activité. Il est donc absolument nécessaire de privatiser cet abattoir.

Après de nombreuses réunions et compte tenu de l'intérêt général que présente cette opération et de l'ampleur des investissements à réaliser, un accord a été trouvé sur les bases suivantes :

- cession de l'ensemble immobilier (y compris le matériel) cadastré MP n° 84 p, MP n° 176 p, MX n° 372 p et MX n° 387, d'une surface cadastrale de 3 ha 74 a 52 ca au prix de 7 000 000 F. Il y aura constitution d'une servitude de passage d'un égout public sur la propriété cédée. Par contre, la canalisation d'eau potable alimentant l'abattoir deviendra propriété de la SICA-GAB ; les canalisations d'eau desservant les satellites leur seront transférées, avec constitution de servitude de passage de canalisations privées à leur profit.

- remboursement par la SICA-GAB à la Ville des indemnités de remboursement anticipé au 31 décembre 1999 des emprunts en cours (soit 502 723,41 F) et des intérêts intercalaires (106 724,76 F) selon le détail ci-après :

Banque	N° contrat	Taux	Capital restant dû après échéance	Indemnités de remboursement anticipé	Intérêts intercalaires
Caisse d'Epargne	95009 - 9501870	8 %	771 618,83 F	86 250,09 F	6 172,95 F
Caisse d'Epargne	93016 - 930042	6,65 %	3 433 275,69 F	114 156,41 F	22 831,28 F
Crédit Agricole	89004 - 145.0056.8.841	7,80 %	2 675 370,98 F	302 316,91 F	77 095,26 F
Agence de l'Eau	90001 - 87.0319	0,50 %	29 800,00 F		625,27 F
Sous-total			6 910 065,50 F	502 723,41 F	106 724,76 F
Total à rembourser			<b>7 519 513,67 F</b>		

- maintien par la SICA-GAB du service public

- reversement par la Ville à la SICA de l'excédent de taxe d'usage (dont le montant sera arrêté au début de l'année 2000) et de la subvention du FNA d'un montant de 528 801 F.

En conclusion, le Conseil Municipal est invité à :

1) décider la suppression de l'abattoir public municipal des Tilleroyes au 1<sup>er</sup> janvier 2000,

2) prononcer la résiliation au 1<sup>er</sup> janvier 2000 de la concession de service public communal consentie à la SICA-GAB, et à cet effet, autoriser M. le Maire à signer un avenant au contrat de concession,

3) prononcer la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier constitué par l'abattoir, le terrain d'assiette, et les canalisations d'eau potable,

4) créer une servitude de passage du collecteur public sur la propriété cédée,

5) décider l'aliénation de l'ensemble immobilier (y compris des canalisations d'eau) au prix de 7 000 000 F,

6) autoriser M. le Maire à signer un compromis de vente, compromis devant être réitéré par un acte notarié dont la signature devra intervenir avant la fin de l'année 1999,

7) autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir pour assurer le maintien du service public,

8) demander l'inscription de l'abattoir des Tilleroyes au plan des abattoirs privés,

9) autoriser M. le Maire à rembourser au 31 décembre 1999 par anticipation les contrats de prêts pour un montant global de 7 519 513,67 F selon les conditions indiquées précédemment,

10) décider que la SICA-GAB remboursera à la Ville, sur production d'une copie des décomptes bancaires, les indemnités de remboursement anticipé de ces emprunts (502 723,41 F) et les intérêts intercalaires (106 724,76 F),

11) autoriser M. le Maire à procéder au reversement à la SICA-GAB du reliquat de taxe d'usage (dont le montant ne pourra être arrêté qu'au début de l'année 2000) et de la subvention du Fonds National des Abattoirs (528 801 F).

12) autoriser M. le Maire à réaliser les opérations budgétaires nécessaires :

BUDGET PRINCIPAL			
Dépenses		Recettes	
<b>- Pour le remboursement anticipé de capital</b>		<b>- Produit de la vente des abattoirs</b>	
Ouverture de crédits 911.16412.80013.20200	6 880 270 F	Ouverture de crédits 92.92.775.80013.20500	7 000 000 F
911.16818.80013.20200	29 800 F		
	<u>6 910 070 F</u>		
<b>- Pour les indemnités de remboursement anticipé</b>		<b>- Remboursement par SICA-GAB des indemnités de remboursement anticipé et des intérêts intercalaires</b>	
Ouverture de crédits 931.668.80013.20200	502 725 F	Ouverture de crédits 92.92.7478.80013.20500	609 450 F
<b>- Pour les intérêts intercalaires</b>			
Ouverture de crédits 931.6611.80013.20200	106 725 F		
<b>- Versement à SICA-GAB subvention FNA</b>		<b>- Encaissement subvention FNA</b>	
Ouverture de crédits 92.92.658.80013.20500	528 801 F	Ouverture de crédits 92.92.74718.80013.20500	528 801 F
<b>- Sortie du patrimoine (opérations d'ordre)</b>		<b>- Sortie du patrimoine (opérations d'ordre)</b>	
<i>1) Valeur comptable immobilisée</i>			
Ouverture de crédits 934.675.80013.20200	51 608 685 F	Ouverture de crédits 914.241.80013.20200	51 608 685 F
<i>2) Différence sur réalisation (négative)</i>			
Ouverture de crédits 914.192.80013.20200	44 608 685 F	Ouverture de crédits 934.776.80013.20200	44 608 685 F

«M. LE MAIRE : C'est Gérard BOICHON et Jacques VUILLEMIN qui ont suivi ce problème de cession à la SICA-GAB de l'abattoir des Tilleroyes.

**M. BOICHON** : Avec M. VUILLEMIN, Premier Adjoint et M. DAHOUÏ, nous avons négocié depuis pratiquement le début de cette année pour arriver à obtenir un accord de l'ensemble des participants sur un prix de 7 MF. J'ai deux exemples qui montrent qu'effectivement ces négociations sont relativement difficiles au niveau des villes : celui de la Ville de Brest qui avait un avis des Domaines à 21 MF et qui a négocié son abattoir à 9 MF et celui de la Ville de Roanne qui avait un avis des Domaines à 12 MF et qui a été obligée de négocier à 4 MF.

On s'est basé un petit peu sur ce qui s'était passé à Lyon, où la COURLY a négocié l'abattoir à hauteur globalement des capitaux restant dus, c'est-à-dire qu'il devait y avoir 19 MF de capitaux restant dus, le prix de vente a donc été de 19 MF».

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 11 octobre 1999.*